



AVIS D'ENQUÊTE DE CLASSEMENT

Le PRESIDENT DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR informe le public qu'il sera procédé, en exécution de l'arrêté métropolitain en date du 04/01/2017, à une enquête publique sur le classement de la rue Jacques Carlin, à NICE, dans le réseau des voies métropolitaines.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à :

**Mairie Annexe du Ray
2 Place Fontaine du Temple
06364 Nice Cedex 4**

Afin que chacun puisse en prendre connaissance, tous les jours sauf samedis, dimanches et jours fériés, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00, et jusqu'à 15h45 le vendredi 17 février,

Du 01/02/2017 au 17/02/2017 inclus

En outre, Monsieur François GARDET, désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur, recevra les observations du public, au Territoire Centre Nord – 2 Place Fontaine du Temple :

le jeudi 2 février 2017, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

et

le vendredi 17 février 2017, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 15h45.

Toutes observations pourront être consignées sur le registre mis à la disposition du public ou adressées par écrit au commissaire enquêteur (Mairie Annexe du Ray – 2 Place Fontaine du Temple – 06364 Nice Cedex 4), qui les joindra au registre.